



Tatouer vos chèvres

Afin d'être enregistrées, les chèvres doivent être identifiées de façon permanente avec un tatouage dans les oreilles.

Afin d'être enregistrées les chèvres de race Boer pure-sang ou à pourcentage Boer doivent être identifiées de façon permanente avec un tatouage dans les oreilles. Les lettres d'enregistrement de votre troupeau seront tatouées dans l'oreille droite de chacune de vos chèvres, et le numéro de la chèvre et la lettre de son année de naissance dans l'oreille gauche de chacune de vos chèvres.

Il est conseillé de tatouer les chevreaux très tôt après la naissance – idéalement avant que la chèvre et son chevreau soient remis avec les autres membres du troupeau. Ceci assure que chaque chevreau est attribué à la bonne mère !

Vous aurez besoin:

- Pincettes à tatouer peuvent être achetées dans les quincailleries des coopératives agricoles ou chez des fournisseurs d'équipement agricole. Les chiffres de tatouage se vendent sous des grosseurs différentes ; 5/16 de pouce et la grosseur standard pour les chèvres. Les chiffres de tatouage peuvent être achetés séparément ou en série. Les pincettes à tatouer retiennent les lettres et les chiffres qui sont

représentés par des rangées d'aiguilles. Ces aiguilles perforent la peau et l'encre remplit les trous ce qui a comme résultats des marques permanentes qui sont visible aux fins d'identification.



- L'encre de couleur verte et blanche sont les meilleures à utiliser sur des oreilles foncées. L'encre est distribuée sous différentes formes, en pâte ou liquide, cette dernière est distribuée par un rouleau à bille.
- Alcool à friction et gazes stériles.
- Brosse à dents ou brosse à ongles.

Comment tatouer:

- Placer les bonnes lettres et bons numéros sur les pincettes. D'abord vérifier (toujours!) si ils sont dans le bon ordre en s'essayant sur une feuille de papier. Vous ne pouvez tatouer qu'une seule fois – pas de retouches accordées !
- Restreindre l'animal de façon sécuritaire. Le tatouage est habituellement fait à 2 personnes et une détention appropriée assure le meilleur tatouage possible.
- Choisir un endroit plat aux environs du milieu de l'oreille en évitant les bords du cartilage et les gros vaisseaux sanguins.
- Nettoyer la saleté et la cire logés à l'intérieur de l'oreille avec un gaz imbibé d'alcool à friction.
- Certains éleveurs appliquent de l'encre à l'oreille et aux pincettes avant de tatouer, d'autres utilisent les pincettes en premier, puis appliquent l'encre dans les trous. Il est préférable de l'essayer des 2 façons pour pouvoir choisir la méthode qui fonctionne le mieux pour vous.
- Serrer les pincettes fermement et rapidement pour s'assurer que la peau est perforée. L'animal va se débattre et se plaindre (ça fait mal, mais pour quelques secondes seulement!), mais il faut persister et bien fermer la pince

pour s'assurer d'un tatouage qui durera. C'est ici qu'il est payant que votre assistant tienne l'animal aussi fermement que possible !

- Retirer la pince et faire pénétrer l'encre dans les trous à l'aide d'une brosse à dents ou d'une brosse à ongles.

Les lettres de l'année

À chaque année du calendrier est attribuée une lettre et les animaux qui sont nés une certaine année se voient attribuer une lettre qui fait partie de leur numéro d'identification individuel, dans l'oreille gauche. Par exemple, si vos lettres d'éleveur sont XYZ, elles seront tatouées dans l'oreille droite de la chèvre (ainsi que celle de toutes les chèvres nées sur votre ferme). Dans l'oreille gauche, la chèvre recevra la lettre de son année de naissance et un numéro unique à cet animal pour l'année en question. Si l'animal était né en 2005, (lettre R), vous donneriez à votre chevreau le numéro 1R ou 2R, etc. Le tatouage complet de l'animal est constitué de la combinaison des tatouages des 2 oreilles, dans cas-ci XYZ 1R.

La lettre de l'année est assignée par l'Association suit la séquence de l'alphabet et a débuté avec la lettre A en 1991, excluant les I, O, Q, et Y qui peuvent être confondues avec d'autres lettres ou chiffres.

Année	Lettres
2003	N
2004	P
2005	R
2006	S
2007	T
2008	U

Re-tatouer

Même si le tatouage est considéré comme une forme d'identification permanente, les tatouages peuvent devenir illisibles pour plusieurs raisons. Pour vendre ou pour exposer des animaux enregistrés, le tatouage complet doit être lisible. Alors,

lorsqu'un tatouage devient illisible, l'animal doit être re-tatoué. Par contre, l'éleveur qui veut re-tatouer une chèvre doit obtenir la permission du registraire afin de vous assurer que les nouveaux tatouage sont en conformité avec la Constitution de l'Association et d'émettre un nouveau certificat d'enregistrement qui reflète le changement.

Quand doit-on re-tatouer:

- Avec le temps, les tatouages peuvent pâlir et devenir illisibles. Pour aider à lire un tatouage on peut utiliser une lampe de poche tenue derrière l'oreille.
- Une blessure à l'oreille (comme un tag arraché) peut détruire le tatouage original.
- Une erreur faite lors du tatouage initial ce qui résulte en un tatouage non-conforme ou en un doublement d'identification dans votre troupeau.

Comment re-tatouer:

- Une demande de re-tatouage est disponible sur le site Internet de l'Association ou au bureau du Registraire. Le formulaire doit être complété en entier en spécifiant bien les raisons qui amènent un re-tatouage et on doit l'envoyer par télécopieur ou l'envoyer par la poste au Bureau du Registraire. Ce dernier, ou son assistant, fera la révision de la demande et renvoyer le formulaire approuvé.
- On vous demandera de re-tatouer en-haut, en-bas ou à côté du tatouage original, mais pas par-dessus, i.e. n'essayez pas de retoucher l'ancien tatouage en superposant le nouveau par-dessus.
- Une fois l'animal re-tatoué, vous devez retourner le certificat d'enregistrement original au bureau de l'Association pour qu'il puisse être modifié pour refléter les mises à jour. Il y a des frais de ré-émission du certificat. Si le Certificat n'est pas mis à jour, vous pourriez rencontrer des problèmes aux expositions ou lors de la vente d'animaux puisque le Certificat ne reflète plus le tatouage des oreilles.



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada

C'est avec plaisir qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) participe à la production de cette publication. Avec nos partenaires du secteur nous nous engageons à sensibiliser davantage les Canadiens et Canadiennes à l'importance de l'agriculture et l'industrie agroalimentaire au pays. Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'association canadienne de la chèvre de boucherie et non pas nécessairement celles d'AAC. / Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) is pleased to participate in the production of this publication. AAFC is committed to working with our industry partners to increase public awareness of the importance of the agriculture and agri-food industry to Canada. Opinions expressed in this document are those of the Canadian Meat Goat Association and not necessarily AAFC's.